

## **Avis des représentants du personnel du CHSCTD 89 du 06/05/2020**

### **Avis n°1 du 06/05/2020 :**

Considérant que les masques chirurgicaux et les masques barrières ne sont pas reconnus comme équipements de protection individuels par le code du travail, les représentants du personnel du CHSCT demandent la mise à disposition de tous les personnels amenés à fréquenter un service ou un établissement scolaire de masques FFP2.

### **Avis n°1 du 06/05/2020 :**

Prévu par l'article R4121-1 du code du travail, les représentants du personnel du CHSCT demandent à ce que le DUER soit mis à jour par l'administration .

### **Avis n°3 du 06/05/2020 :**

Dès lors que l'Yonne se révélerait être classée en zone rouge, les représentants du personnel du CHSCT s'opposent à une réouverture des écoles maternelles et élémentaires.